



MAIRIE des CERQUEUX

2 et 4, rue du Vieux-Logis  
49360

Téléphone 02 41 55 90 12

# Conseil municipal

## Séance du 10 décembre 2020

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Poupard Joël, Guetté Louis-Marie, Point Frédéric, Le Breton Michel, Cillon Valérie, Rochais Alain, Vivion Jean-Philippe, Bâcle Marie-Josèphe, Defrance Nicolas, Sigonneau Sébastien, Rouillard Claude, Thomas Jean-Pierre, Testard Émilie

**Pouvoirs** : Mme Balada donne pouvoir à M. Le Breton, Mme Céline Thomas donne pouvoir à M. Jean-Pierre Thomas.

## Finances

### **Barème accueil périscolaire et de loisirs pour les enfants hors commune – Année 2019-2020**

Considérant les sommes qui restent à charge de la commune des Cerqueux, le conseil municipal décide de facturer les sommes suivantes aux communes utilisatrices :

- Accueil périscolaire mercredi : 3.00 € par heure
- Accueil de loisirs : 3.00 € par heure
- Accueil de loisirs d'été : 15.00 € par jour

**Gratification stagiaire** - Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le travail accompli par la stagiaire accueillie au sein de l'accueil périscolaire et de la cantine pendant la période du 2 au 27 novembre 2020, décide de lui accorder une gratification d'un montant de 200 € par semaine soit un total de 800 € pour la période de stage.

## Affaires sociales

**Projet éducatif** – Le projet éducatif définit les valeurs éducatives à long terme et concerne l'ensemble des services proposés : accueil périscolaire, cantine et accueil de loisirs. Il doit traduire l'engagement de la commune, ses priorités, ses principes éducatifs. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Les membres de la commission ont réalisé un classement des objectifs.

- ⇒ Favoriser des moments de détente et la joie d'être ensemble
- ⇒ Vivre en collectivité
- ⇒ Favoriser l'intégration des enfants plus fragiles et /ou pouvant souffrir de difficultés particulières
- ⇒ Conforter l'enfant dans sa capacité d'initiative et de créativité
- ⇒ Développer la place du jeu : jouer c'est comprendre, comprendre c'est connaître, connaître c'est agir
- ⇒ Favoriser et proposer des pratiques de loisirs variées
- ⇒ Favoriser des expériences et des rencontres intergénérationnelles
- ⇒ Créer des conditions d'apprentissage et d'expérimentation de la citoyenneté

Il reste à formaliser ces objectifs sur un document qui servira de base de réflexion aux salariés du service enfance pour l'élaboration du projet pédagogique.

### **Paiement des prestations accueil périscolaire et accueil de loisirs en CESU**

Le conseil municipal décide de donner la possibilité aux familles qui utilisent les services de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs de pouvoir régler les factures de ces deux services par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Le règlement des factures de l'accueil de loisirs pourra avoir lieu, au choix en CESU ou en chèques-vacances.

# Développement et Cadre de Vie

## Urbanisme

**Droit de préemption urbain** - Le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour les immeubles situés 19, rue de l'église et 6, rue des coquelicots.

## Voirie

**Plan d'eau du Cormier** - L'enrochement réalisé autour de l'étang il y a quelques années, s'affaisse. L'entreprise GAUFRETEAU a été contactée pour renforcer la partie haute des berges.

**Aménagement devant la mairie** - Un projet d'aménagement avec un panneau comportant la devise Nationale est en cours d'élaboration. Au niveau de l'éclairage public, les derniers mats posés devant la Mairie sont beaucoup moins lumineux que les précédents, un spot pourrait être intégré à l'aménagement.

**Lotissement du Champ Blanc** - Les barrières permettant de sécuriser le terrain de jeu sont posées. Le projet d'aménagement de 4 parcelles situées face à la station d'épuration est validé. Il comporte la plantation de petits fruitiers et de jachère fleurie.

**Évacuation des eaux dans un fossé à la Petite Troche** – Les riverains ont signalé un problème d'évacuation depuis la réalisation du fossé il y a quelques années. Le problème sera soumis à l'Agglomération du Choletais, compétente en ce domaine.

**Local des associations** – Une étude est en cours pour la réfection du parking de ce local qui est peu praticable.

**Colombarium** : Le conseil municipal décide de retenir le projet Caphorn en granit Français de la société GRANIMONT pour l'extension du colombarium. La proposition comprend 2 modules Caphorn + 1 banc courbe + une table de recueillement pour un total de 10 672.80 € HT (pose comprise).

La mise en place d'un parterre paysager la pose d'une bordure en granit autour de la cuve de dispersion seront à réaliser en supplément par le personnel communal.

**Caveau provisoire** - Le devis pour la fourniture d'un nouveau caveau provisoire est validé pour un montant de 3 249.85 € HT.

## Bâtiments

**Eglise** - L'entreprise Ayrault maçonnerie doit réaliser les travaux commandés pour la réfection de la façade d'ici la fin du mois de décembre.

Une réparation est à prévoir sur la grande porte.

Les travaux à réaliser par l'entreprise Gougeon sur le beffroi sont reportés en 2021. Des devis sont en cours pour la réparation de la grande porte.

**Travaux de mise aux normes en électricité** - les travaux seront réalisés en janvier

**Mesures Radon** – La maison de l'enfance et le restaurant scolaire accueillant des enfants de moins de 6 ans, ils sont soumis à la législation sur la qualité de l'air et notamment aux émanations de radon. Le conseil municipal décide de retenir le devis l'entreprise E-Maidiag pour un montant 600 € TTC.

**Aménagement des espaces de jeux**– Le devis de l'entreprise Eden com est retenu pour un montant de 2 077.68 € TTC pour l'aménagement des jeux devant la salle du Cormier (la pose sera effectuée par les employés communaux) + 4 569.35 € TTC pour la mise aux normes des autres aires de jeux.

# Agglomération du Choletais

**Rapports d'activités** – Le maire présente les rapports sur le prix et la qualité de l'eau et sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets pour l'exercice 2019.

Les représentants de la commune donnent le compte rendu des réunions auxquelles ils ont assisté.

**Environnement** – Il sera demandé au responsable de la commission qu'une présentation du fonctionnement des différentes stations d'épuration de l'AdC soit faite au conseil municipal.

**Zone d'activité de la Loge** – Les sondages ont été effectués pour déterminer les zones humides.

# Questions diverses

**Projet terrain de football synthétique** – Le maire donne lecture d'un courrier du président du club Somloiryzernay qui souhaite relancer l'étude sur la construction d'un terrain synthétique. Une étude de faisabilité va être menée sur les 4 communes concernées. Le choix de la commune sera fait en fonction des résultats de cette étude.

**Compteurs communicants** – En avril 2021, GRDF va remplacer les compteurs de gaz classiques des particuliers par des compteurs communicants.

**Changement de norme comptable** – M. le Magadou est venu présenter la nouvelle norme comptable qui entrera en vigueur au 01/01/2022. La commune des Cerqueux pourrait se porter candidate pour être commune pilote dès le 01/01/2022.

**Radar pédagogique** – Les mesures faites dans le village de La Foucherie ne font pas apparaître de vitesses anormales.

**Sécurité** – Deux points faibles sont signalés : dans le virage près de la salle de sport où le trottoir est étroit et au niveau du passage pour piétons de la supérette où la visibilité est insuffisante.

## **Prochaines réunions**

Conseil municipal Maire / Adjoints	Jeudi 14 janvier 2021 à 20h30
Affaires sociales (communication) Développement du cadre de vie	Jeudi 7 janvier 2021 à 20h30
Commission finances	Jeudi 17 décembre 2020 à 20h30